



## Compte rendu de la commission Finances Jeudi 4 février 2020

### Présents :

- Bernard DRAY, président, Jean-Paul GALLOT vice-président, Patrick LAFFITTE, co-responsable, Jean-Marc LEGRAND, trésorier, François CATHELAIN, trésorier adjoint, Gilles ALLAIRE, Patrice TROTEL, compagnons, Annie BLANVILLAIN, amie, Célie RABU, secrétaire-comptable

La commission Finances est une nouvelle commission qu'il a été proposé de mettre en place lors de la dernière assemblée générale de septembre 2020.

Elle a vocation à accueillir des membres du conseil d'administration mais aussi d'autres membres de l'association, amis ou compagnons.

C'est ainsi qu'Annie Blanvillain s'est proposée de même que Bernard Cirot. Ce dernier n'a pu toutefois être présent à cette première réunion.

### **Bilan financier provisoire de l'année 2020**

A la suite de la présentation faite lors de la commission du bilan financier de l'année 2020, une note a été réalisée en vue de la visio communautaire du 25 février. Elle reprend les éléments discutés en commission.

### **Budget prévisionnel 2021**

Outre les grands équilibres de ce budget qui avaient été déjà présentés au conseil d'administration du 17 décembre dernier et qui sont repris dans la note mentionné ci-dessus, la commission s'est penchée sur chaque ligne budgétaire pour affiner son chiffrage prévisionnel.

### **Observations de notre commissaire aux comptes sur le contrôle interne des caisses de Saint-Serge et sur l'organisation du service comptable**

Notre commissaire aux comptes est venu fin décembre pour examiner la procédure de contrôle interne des caisses de Saint-Serge et pour se pencher sur l'organisation du service comptable.

A l'issue de ses travaux, le commissaire aux comptes a estimé que nos procédures sont globalement adaptées, fiables et appliquées, ce qui sont autant de forces dans notre organisation. Ses recommandations ne sont que des propositions d'amélioration et ne remettent donc pas en cause la fiabilité et la pertinence de nos procédures.

Concernant la procédure de caisse de Saint-Serge, il préconise notamment :

- de rendre obligatoire l'ouverture d'une seconde caisse à chaque changement de caissier, ce qui est désormais réalisé
- de sceller le coffre dans le sol,
- de rendre aléatoire les heures de remise des fonds en banque,
- d'instituer un classeur de conservation des recettes journalières ce qui est d'ores et déjà fait par la secrétaire-comptable,
- d'indiquer les écarts de caisse constatés et d'en effectuer un suivi afin d'apprécier l'impact de ces écarts de manière annuelle.

Ces différents points vont être travaillés par le coordinateur et les caissiers de Saint-Serge.

S'agissant de l'organisation du service comptable, plusieurs axes d'amélioration sont proposés :

- au titre de l'organisation générale :
  - o enregistrement du courrier sur un support dédié (cahier, agenda...),
  - o documentation des virements (Céline) pour leur validation par la Gouvernance,
  - o sécurisation des RIB (création ou modification),
  - o établissement d'une situation intermédiaire ;
- au titre des achats :
  - o validation des devis par la Gouvernance avant règlement (détermination de seuils),
  - o validation de la présence d'une facture « définitive » avant règlement,
  - o validation des factures par la Gouvernance avant règlement (détermination de seuils),
  - o validation des virements (en amont voire en aval du paiement) ;
- au titre des salaires :
  - o sauvegarde des bulletins sur notre serveur (même si SILAE permet une récupération a posteriori),
  - o documentation des mouvements de personnel,
  - o documentation des variations de rémunérations (copie des décisions du conseil d'administration les autorisant).

Un grand nombre de ces points renvoie à **l'élaboration d'un règlement financier** permettant de fixer les responsabilités de chacun : secrétaire-comptable, co-responsables, autres salariés, administrateurs (président et trésorier). C'est un objectif de travail de la commission pour cette année. D'autres mesures peuvent être mises en place dès maintenant.

## **Suppression de notre compte au Crédit coopératif**

Actuellement, la communauté dispose de comptes dans trois établissements : la Caisse d'Épargne, le Crédit mutuel et le Crédit coopératif. En fait seuls les comptes de la Caisse d'Épargne et du Crédit mutuel sont actuellement utilisés. La question de conserver notre compte au Crédit coopératif n'est pas nouvelle, l'ancien trésorier l'ayant évoqué plusieurs fois. Toutefois le Crédit coopératif ayant été consulté pour l'emprunt à réaliser pour nos futurs travaux, il avait été convenu d'attendre le résultat de cette consultation. Même si le Crédit coopératif a fait dans ce cadre une proposition intéressante, nous avons fait le choix de retenir la Caisse d'Épargne, mieux-disante.

Le commissaire aux comptes dans son rapport sur l'organisation du service comptable rejoint notre analyse en indiquant « Le compte du Crédit Coopératif n'est que peu usité et pourrait être clôturé ».

Aussi la commission propose au conseil d'administration de clôturer ce compte.

## **Interruption de notre contrat Canal +**

La communauté dispose d'un abonnement à Canal + qui peut être ainsi diffusé dans chaque hébergement des compagnes et compagnons. Le contrat passé avec Canal + est de plus de 6 000 € par an. Lorsqu'est intervenue la crise sanitaire et que des économies étaient recherchées, il est apparu qu'avec le développement des offres via Internet, cette diffusion était certainement moins indispensable que par le passé et le projet d'arrêter cet abonnement a été discuté avec les compagnes et compagnons.

Après un premier échange, avec Canal + où ils nous ont indiqué que nous étions engagés jusqu'au 31 décembre 2020, décision a été prise en juin 2020 d'arrêter cet abonnement en fin d'année. Suite à notre dénonciation du contrat par courrier recommandé, Canal + nous a répondu que notre contrat était en fait d'une durée de cinq ans reconductible par tacite reconduction pour une même durée. Le contrat ayant été conclu en 2003, nous étions engagés jusqu'en décembre 2023. Nous avons saisi de nouveau Canal + en faisant part de nos difficultés financières et du caractère solidaire de notre association, sans réponse à ce jour malgré des messages laissés aux opérateurs téléphoniques de cette entreprise.

Assi la commission propose au conseil d'administration d'interrompre les prélèvements automatiques et d'indiquer à Canal + qu'il peut récupérer le matériel mis à notre disposition.

## **Investissements 2021**

Hors investissement pour le maraichage, il est prévu en 2021 :

- le changement des skydomes de l'hébergement (5 000 €) au moins),
- l'acquisition d'un camion caisse basse d'occasion (environ 30 000 €),
- le renouvellement d'une armoire frigorifique (7 000 €),

- le remplacement cuisinière gaz par un piano de cuisson et une sauteuse électrique (environ 15 000 €),
- l'acquisition d'une transpalette tout terrain (1 500 €),
- des pal box plastiques (5 000 €),
- l'aménagement du sol du tunnel de stockage installé au début de l'année 2020 (2 400 €),

soit un total de 65 900 €.

Gilles nous fait part aussi de travaux à engager sur l'hébergement, mais il semble s'agir de travaux d'entretien non amortissables. Il s'interroge sur l'aménagement du sol du tunnel de stockage qui pourrait se limiter à une bande d'accès pour les engins. Le point sera fait avec Didier en mécénat de compétence à la communauté et Laurent au retour des congés de ce dernier.

### **Etat des retours des heures de bénévolat et des demandes de Cerfa pour les trajets des bénévoles**

Il est un peu tôt pour faire un bilan de ces retours, mais, dans l'ensemble, les amis les retournent sans difficulté.

Le point sera fait lors d'une prochaine commission.

### **Appel à dons lors des ramasses**

Lors des ramasses, et sans qu'il n'y ait d'obligation, certaines communautés en profitent pour faire appel à des dons financiers auprès des personnes les ayant sollicitées.

La commission est favorable à ce que nous puissions également le proposer. Il convient de réfléchir au meilleur moyen de le faire : mail en amont de la ramasse, document remis par les compagnons lors de l'enlèvement... Un travail doit être fait avec tous ceux mobilisés autour des ramasses (standard, chauffeurs et déménageurs).

### **Carte cadeaux Emmaüs**

Lors de la réunion des caissiers en janvier, a été émise l'idée que des cartes cadeaux puissent être achetées par des clients en vue d'être offertes à leur proche, par exemple à l'occasion des fêtes de fin d'année. Il convient d'explorer cette idée qui pourrait aussi être portée au niveau national.